

## Délibération N° 7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
« PAYS DE LAPALISSE » ET DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	14
VOTANTS :	14

L'an deux mil vingt trois

Le Premier Juin à 17 heures

Le Bureau de la Communauté de Communes "PAYS DE LAPALISSE" et de la Conférence des Maires légalement convoqué en date du 26 Mai 2023 s'est réuni, à ANDELAROCHE (03120), Salle de Réunions, à côté de la salle polyvalente, sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président,**

Étaient présents :

- Commune de LAPALISSE : M. Jacques de CHABANNES
- Commune de LE BREUIL : M. Alain LASSALLE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. Yves COLLANGES
- Commune de BILLEZOIS : M. Yves PLANCHE
- Commune de ANDELAROCHE : Mme Pascale RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme Delphine THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. Michel VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. Alain POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. Louis SALLES
- Commune de PÉRIGNY : M. François HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme Françoise WALRAET
- Commune de SERVILLY : M. Bernard GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- M. Didier HANGARD (SAINT-PRIX), pouvoir à M. LASSALLE
- M. Jean-Marc BRUNIAU (LAPALISSE), pouvoir à M. de CHABANNES
- M. Jean-Claude POTHIER (SAINT-ÉTIENNE DE VICQ)
- M. Gabriel SENETAIRE (SAINT-ETIENNE DE VICQ)

- Membres à voix consultative :

Étaient présents :

- Commune de DROITURIER : M. Jérôme GROULY
- Commune de LE BREUIL : M. Jacky PERROT

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

**OBJET :  
FORUM DES ASSOCIATIONS  
ET PARTENARIAT**

Monsieur le Président informe le Bureau qu'un Forum des Associations, organisé par la Communauté de Communes, est prévu le Samedi 16 septembre 2023, Salle Intercommunale de Sports et de Loisirs "Bernard le Provost" et Espace Bellevue à Lapalisse.

Il explique brièvement le principe de la manifestation qui fût organisée sur le territoire durant 3 éditions jusqu'en 2015 : des représentants d'associations présentent leurs activités sous la forme de stand d'informations et d'expositions, de démonstrations et initiations.

En cette période de rentrée, ces stands et animations, doivent valoriser le dynamisme associatif, et faire découvrir aux habitants, locaux et des environs, et aux nouveaux arrivants, la large palette d'activités proposées au Pays de Lapalisse.

Cette manifestation donne également la possibilité aux associations de recruter de nouveaux bénévoles pour leurs équipes d'animation.

La gratuité est consentie aux associations pour la tenue des stands.

Afin de participer aux frais d'organisation, il est proposé un tarif « partenaire », à savoir :

**- formule « Partenaire » :**

- présence du logo sur l'affiche et la première page du programme de la manifestation

Tarif proposé

- Tarif 50 €

Le Bureau, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'organisation du Forum des Associations, le 16 septembre 2023,

- de réclamer une participation aux frais d'organisation du Forum des Associations, « formule partenaire » :

. présence du logo sur l'affiche et la première page du programme de la manifestation

. tarif : 50 €

- de charger le Président de prendre toutes décisions et de signer tout document concernant cette manifestation.

Fait et délibéré à ANDELAROCHE les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture

de Vichy le :

Publié ou Notifié

le :

Accusé Réception en Sous-Préfecture

le :

Ou Accusé Réception de la télétransmission

le :

Le Président,

J. de CHABANNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"